

Note de veille du 4^{ème} trimestre 2023

Monde : COP28, Dubaï : 2 au 13 décembre

Ce trimestre est très chargé et dominé par le COP28 ; après maintes préparations, des oppositions très fortes, un accord in extremis a été trouvé à Dubaï, où le président des émirats a montré une certaine habileté. Citepa a réalisé un compte rendu dès le 13 décembre des nombreuses intentions ou décisions prises ; en voilà quelques-unes telles qu'elles. « Accélérer l'élimination du charbon pour la production électrique », pétrole et gaz non cités ; « assurer une transition pour s'éloigner des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques » ; « accélérer les technologies à zéro ou faibles émissions, dont les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies telles que le captage et le stockage du CO₂, et la production de l'Hydrogène » ; « accélérer et réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre, hors CO₂, en particulier le méthane ». 20 pays, dont la France et les États-Unis, se sont engagés à multiplier par 3 le nucléaire d'ici 2050 et 118, hors Chine et Russie, à multiplier aussi par 3 les énergies renouvelables d'ici 2030. Autres questions clefs : « les Parties ne font que reconnaître les conclusions pour respecter l'objectif de 1,5°C, il faut réduire les émissions de CO₂ d'ici 2030, la notion de nécessité est supprimée. De même, la référence au besoin d'atteindre un pic d'émission d'ici 2050 de la version précédente est supprimée. Le CMA- Certified Management Accountant- décide de convoquer un dialogue ministériel de haut niveau lors de la prochaine réunion sur le besoin urgent d'accroître le financement de l'adaptation. La mise en œuvre d'un fonds destiné à compenser les pertes et dommages des pays vulnérables aux désastres climatiques décidée très tôt avait été très rassurante, mais on a constaté plus tard une absence de moyens financiers « mis sur la table » pour accompagner les pays qui en ont besoin ; l'adaptation a donc été négligée, alors qu'elle est nécessaire à tous et dominante pour l'Afrique ; elle attendra la COP29.

Il y a eu des mécontents, dont les petits États insulaires, « sur les combustibles fossiles, la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre non assurée, le pic d'émissions en 2025 sans référence ; des « écologiques » antinucléaires, mais aussi l'Allemagne, et contre le CCS, pour eux, favorisant les producteurs de pétrole ; pour notre expert Jean Jouzel, qui aurait exprimé que la décision finale sur le bilan mondial est « une sorte d'auberge espagnole, je n'irais pas jusqu'à parler d'une décision historique ».

Nairobi, ONU, 3eme session de négociation sur les plastiques : 175 pays. Une « version zéro » du traité était envisagée. Ce n'a pas été le cas, deux visions se heurtent : la version de la Coalition de haute ambition pour mettre fin à la pollution plastiques, 60 pays dont l'OCDE sans les États-Unis, de l'amont, la production, à l'aval, les déchets ; la version d'une autre coalition, les autres grands producteurs, dont l'Iran, la Chine, la Russie, limitant le champ du traité à la gestion des déchets. Prochaine session : Ottawa, avril 2024.

Mobilisation attendue des pays africains pour la première coalition. Production annuelle de l'ordre de 460.000 t/an, en hausse forte, 9% recyclés, 3,4% CO₂-2019, 8 à 18 millions de tonnes par an dans les océans.

Europe : Gaz fluorés : interdiction 2050. Les chlorofluorocarbones avaient été interdits, à partir de 1980, suite à la découverte de leur destructivité sur l'ozone de la stratosphère - 50 à 80km- à cause du chlore. Ils ont été remplacés par des hydrofluorocarbones ; malheureusement, ce sont des gaz à effet de serre extrême ; pour l'Europe, ils auraient 2,5% d'équivalent CO₂ ; d'où une diminution programmée d'ici 2050, avec une grosse étape d'ici 2036 ; leurs usages sont les réfrigérateurs et les systèmes de climatisation.

Glyphosates : Le 16 novembre, la commission européenne a décidé de prolonger pour dix ans, 15 décembre 2033, l'utilisation du « Roundup » ; cette décision a été prise sans nouvelle consultation, aucune majorité -15 pays, plus de 65% de la population - ne s'étant créée. L'Allemagne et la France se sont abstenues, pas de changement de produit pour la première, restriction d'ici 2030 pour la France

France : Adaptation plan eau : octobre 2023 ; bilan après 6 mois du lancement.

Ce plan est sur quatre axes : sobriété, disponibilité, qualité, efficacité, et essentiellement sur la sécheresse. 80% des mesures ont été lancées ; sur 53

mesures, 31 ont été initiées, 12 finalisées. Investissement de 475 millions d'euros, plus 62 millions pour 400 communes à sécuriser, réutilisations des eaux usées pour 1.000 installations d'ici 2027, 136 projets déjà en service, 300 en cours d'instruction, 12 des 50 sites industriels pour sobriété.

Plan national d'adaptation au changement climatique, le PNACC est le volet adaptation de la stratégie française Énergie Climat et s'ajoute à la SNBC-stratégie nationale bas carbone – et à la PPE - programmation pluriannuelle de l'énergie. C'est la troisième, tous les 5 ans ; les politiques d'adaptation ont pris beaucoup de retard sur l'atténuation. Celle-ci se veut plus efficace, avec une participation forte des territoires. Une consultation sur la ou les trajectoires du réchauffement climatique de référence a eu lieu en octobre et novembre, devant permettre d'appliquer des solutions adaptées aux conséquences. L'ensemble devrait être agréé début 2024.

Réindustrialisation : Inauguration de la « gigafactory » de piles SymphonyHY de Symbio, - start-up coentreprise Faurecia et Michelin, à St Fons, avec la participation de Stellantis, pour une production initiale équipant 10.000 véhicules utilitaires légers, à hydrogène, en 2024 ; création d'une coentreprise avec une entreprise allemande, Schaeffler à Haguenau, 50/50, pour produire des plaques bipolaires, composant stratégique des piles à combustibles.

Eolien en mer au large de Fécamp raccordé au réseau.

Divers : Revue Nature : étude de chercheurs chinois, américain et français, réévaluant à la hausse la capacité des océans à stocker du carbone : + 20% de plus que la référence GIEC de 15 milliards de T/an ?

Obligation de trier les biodéchets pour tous, dont les particuliers, dès le 1er janvier 2024. Espérons qu'ils ne retourneront pas dans les incinérateurs. Les déchets alimentaires, c'est le tiers des déchets ménagers, soit 83kg par habitant par an, soit 5,6 millions de tonnes.

Recyclage des matériaux des bâtiments : 40 millions de tonnes par an, 1% recyclé ; objectif, 4% d'ici 2027, malgré un coût plus élevé que sans recyclage.

Bruno Wiltz, président du comité Environnement, 25/12/ 2023